TEXTES ET LETTRES ANNEXÉS AUX OBSERVATIONS ET MENTIONS PORTÉES SUR LE REGISTRE « PAPIER »

BREGEON Bernard et Monique
à Filiffenie
44590 DERVAL

Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU

Le 2 janvier 201

Courrier R16

Objet : Enquête Publique
Parc Eolien de la Croix Guingal

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Etant plutôt partisan de l'éolien, je tiens à apporter les observations suivantes :

(A) Habitant en retraite à la Filiffenie 44590 DERVAL, nous sommes situés à environ 750 mètres (paraît-il) du parc éolien en projet et à moins de 100 m de la ligne aTHT (225000 V) qui passe à l'Ouest à l'est avec 1 pylône à la Filiffenie. De ce fait, étant dans le couloir entre ces deux sources possible de pollution électriques possibles qui peuvent être canalisées par des failles éventuelles ainsi que des passages d'eau dans le sol ---

En effet, nous habitons sur une zone où il y a de nombreuses résurgences de sources (de nombreux captages (40) ont été faits lors du drainage des terres alentours en 1984 et reliés au réseau pour ne plus gêner les cultures et les récoltes et allonger la période de pâturage --

Tenant compte de tous ces éléments, nous souhaitons qu'une étude géobiologique soit effectuée avant l'implantation des éoliennes pour éviter qu'elles ne soient placées ~~dans~~ sur un passage conducteurs des courants vagabonds qui empruntent justement ces passages d'eau dans le sol et ont une influence néfaste ~~sur~~ notre santé et celle des animaux. Une documentation abondante et pertinente existe à ce sujet

1 « The Merck Veterinary Manual », Sixth Edition, Ed. Merck Rahway USA 1986.
2 « L'ABC de ce qu'il faut savoir sur les tensions parasites - Une approche globale » par l'union des producteurs agricoles, par Hydro Québec, par la corporation des maîtres électriciens du Québec, CANADA, 1994.
3 « Courants vagabonds et problèmes de croissance, de reproduction et aspects toxicologiques chez les chiens, les chats et les vaches : une discussion » par T.A. Marks et al, Vet. Human Toxicol 37 (2), Avril 1995.

(B) Pour ce qui est de la pollution visuelle, le parc éolien sera en point de mire de la véranda vers l'EST et créera une réelle pollution due au balisage lumineux dans un espace inde... ... Jour, de trofice à l'observation de la voûte céleste ---

Document reçu à la Commission Européenne 1170 BRUXELLES 17 BELGIQUE

Pour pallier à cet inconvénient, il existe des systèmes de balisage "intelligent" qui ne fonctionnent qu'à l'approche d'aéronefs dans la zone du parc éolien ...
Aussi pour un balisage groupé de toutes les éoliennes, elles peuvent être munies de déflecteurs pour protéger les habitations du rayonnement lumineux -- (existe en Danemark)

(c) Enfin, si des perturbations pouvaient intervenir pour la réception des chaînes de T.V. ainsi que des téléphones portables, nous demandons à ce que les améliorations nécessaires soient prises en charge par la société qui en récoltera les bénéfices !...

fait à DERVAL le 8 Janvier 2019.

Brégeon

lettre R 17

Vu Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU

AR

Gérard Urvoy
13, route du Thu 44590 Derval

Projet Eolien de la Croix Guengal à Derval

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je veux amené ma contribution au débat public sur ce projet.

D'Abord je suis très favorable a ce projet, a celui la et a d'autres. Il nous faut absolument developer cette source d'energie sur terre et sur mer, puisque nous avons la chance d'avoir du vent. Que cela est une energie propre a produire et illimitée dans le Temps. Nous, aurons du mal sans doute a nous passer totalement de l'energie produite par les centrales Nucléaires mais ne désespérons pas.

Toutefois

Afin que ce qui se passe auprès d'un champ éolien qui se situe proche du projet de Derval, mais situé sur la commune de Conquereuil. Ou un agriculteur, producteur de lait, et son épouse, ont des problèmes de santé ainsi que leur Troupeau de vaches laitieres depuis la mise en route de ces éoliennes. Il apparait qu'ont peut détecter les ondes produites dans le sol où plutot du sous-sol avant la mise en place du projet

T.S.V.P.

Donc il faut qu'une étude sérieuse soit faite a l'emplacement de chaque ~~emplacement~~ d'éolienne par un Géo-Biologue afin d'éviter ce qui se passe dans la commune voisine.

Nous avons été agriculteurs pendant 40 ans proches de ces agriculteurs, et nous comprenons leurs détresse.

Vu Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU

texte R 20

Je tiens tout d'abord à signaler que je ne suis pas contre l'éolien, cependant au vue des problèmes engendrés suite aux créations de parcs éoliens dans notre secteur (Puceul, Conquereuil...) je dois vous dire que mon inquiétude est grande concernant ce projet. Effectivement, aujourd'hui il est bien connu qu'un parc éolien mal positionné par rapport à la géologie (eau souterraine, faille) est à fort risque pour les riverains et les animaux.

Pour éviter toutes incidences fâcheuses sur moi, mon entourage ainsi que mes animaux (éleveur bovin) je tiens à ce que Enertrag prenne en compte les requêtes suivantes:

Tout d'abord, faire une recherche sur le terrain par des géobiologues reconnus dans ce domaine, afin de bien positionner les éoliennes, avant la dépose des permis de construire. Plusieurs parcs éoliens locaux Nord 44, ont fait appel aux géobiologues en amont : Jans, Derval Est, Saint Aubin des châteaux, Petit-Auverné, Avessac...

Ensuite, établir un recueil sur l'état sanitaire et technique des exploitations agricoles situées dans un rayon de 2.5 km autour du parc, qui sera reconnu par Enertrag : (voir exemple d'Avessac).

Ensuite réaliser un diagnostic géobiologique sur l'ensemble du site du parc éolien par des géobiologues reconnus par les services publiques ou professionnels (préfecture, élus, chambre d'agriculture...)

Enertrag doit alors s'engager à suivre toutes les préconisations des géobiologues.

Bien entendu toutes ces actions doivent être réalisées au plus vite avant même le début des travaux préalables : forage ou autres.

Si malgré toutes ces précautions suite a la construction du parc éolien des effets négatifs sont mis en évidence sur une ou plusieurs exploitations agricoles (ayant établi un recueil avant travaux), Enertrag doit s'engager a tout faire pour que la situation revienne a son état initiale.

Tout les frais engendrés par ces différentes requêtes seront a la charge d'enertrag.

Je tiens à signaler que si mes demandes ne sont pas prises en compte rapidement, je m'opposerai de façon active a ce projet via associations...

Laurent Dabourg

Marina Dubourg

Vu. Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU

Enquête publique

texte R 20/2

-Je tiens tout d'abord à signaler que je ne suis pas contre l'éolien, cependant au vue des problèmes engendrés suite aux créations de parcs éoliens dans notre secteur, je dois vous dire que mon inquiétude est grande concernant ce projet.

-En tant que citoyen et agriculteur, j'exige l'intervention d'un géobiologue reconnu avant la fin de l'enquête publique. J'exige que son rapport soit rendu public.

-J'exige que la société Enertrag collecte et prenne en compte l'état sanitaire et Technique des exploitations agricoles environnantes avant le début des travaux.

- Je tiens à signaler que si mes demandes ne sont pas prises en considération, je m'opposerai de façon active à ce projet.

Nom:	Prénom:	
DAVID	Patricia	
DAVID	J. Pierre	
Dubourg	Michel	
Dubourg	Monique	
Dubourg	Joseph	
DANIEL	Thierry	
Dubourg	Véronique	

Vu Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU

Texte R 20/2

Enquête publique

-Je tiens tout d'abord à signaler que je ne suis pas contre l'éolien, cependant au vue des problèmes engendrés suite aux créations de parcs éoliens dans notre secteur, je dois vous dire que mon inquiétude est grande concernant ce projet.

-En tant que citoyen et agriculteur, j'exige l'intervention d'un géobiologue reconnu avant la fin de l'enquête publique. J'exige que son rapport soit rendu public.

-J'exige que la société Enertrag collecte et prenne en compte l'état sanitaire et Technique des exploitations agricoles environnantes avant le début des travaux.

- Je tiens à signaler que si mes demandes ne sont pas prises en considération, je m'opposerai de façon active à ce projet.

Nom: Ménager Prénom: Claude Ménager

Michel Feuzé (Agriculteur à DERVAL)
6 de Petit Plessis
44590 DERVAL

le 3/10/2015.

lettre R21

Monsieur,

Suite à l'enquête publique concernant le projet d'implantation d'éoliennes sur le site de la Croix Guingal, je souhaite vous informer que je suis favorable à la production d'électricité par des éoliennes.
Cependant l'implantation de celles ci ne doit pas perturber les élevages du secteur.
Des problèmes apparus dans certains élevages du secteur après l'implantation d'éoliennes nous incitent à la plus grande vigilance. C'est pourquoi je demande une étude par un (ou des) géobiologue pour permettre une implantation sans risque pour les élevages du secteur.

Cordialement

Feuzé

Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU

TEXTE R24

Je tiens tout d'abord à signaler que je ne suis pas contre l'éolien, cependant au vue des problèmes engendrés suite aux créations de parcs éoliens dans notre secteur (Puceul, Conquereuil...) je dois vous dire que mon inquiétude est grande concernant ce projet. Effectivement, aujourd'hui il est bien connu qu'un parc éolien mal positionné par rapport à la géologie (eau souterraine, faille) est à fort risque pour les riverains et les animaux.

Pour éviter toutes incidences fâcheuses sur moi, mon entourage ainsi que mes animaux (éleveur bovin) je tiens à ce que Enertrag prenne en compte les requêtes suivantes:

Tout d'abord, faire une recherche sur le terrain par des géobiologues reconnus dans ce domaine, afin de bien positionner les éoliennes, avant la dépose des permis de construire. Plusieurs parcs éoliens locaux Nord 44, ont fait appel aux géobiologues en amont : Jans, Derval Est, Saint Aubin des châteaux, Petit-Auverné, Avessac...

Ensuite, établir un recueil sur l'état sanitaire et technique des exploitations agricoles situées dans un rayon de 2.5 km autour du parc, qui sera reconnu par Enertrag : (voir exemple d'Avessac).

Ensuite réaliser un diagnostic géobiologique sur l'ensemble du site du parc éolien par des géobiologues reconnus par les services publiques ou professionnels (préfecture, élus, chambre d'agriculture...)

Enertrag doit alors s'engager à suivre toutes les préconisations des géobiologues.

Bien entendu toutes ces actions doivent être réalisées au plus vite avant même le début des travaux préalables : forage ou autres.

Si malgré toutes ces précautions suite a la construction du parc éolien des effets négatifs sont mis en évidence sur une ou plusieurs exploitations agricoles (ayant établi un recueil avant travaux), Enertrag doit s'engager a tout faire pour que la situation revienne a son état initiale.

Tout les frais engendrés par ces différentes requêtes seront a la charge d'enertrag.

Je tiens à signaler que si mes demandes ne sont pas prises en compte rapidement, je m'opposerai de façon active a ce projet via associations...

Bégouin Claude 11-01-19

EARL Bégouin Pet C

3 fossé de l'épaule

A 735 m de l'exploitation

Vu Le Commissaire Enquêteur

Alain RINEAU

TEXTE R25

Je tiens tout d'abord à signaler que je ne suis pas contre l'éolien, cependant au vue des problèmes engendrés suite aux créations de parcs éoliens dans notre secteur (Puceul, Conquereuil...) je dois vous dire que mon inquiétude est grande concernant ce projet. Effectivement, aujourd'hui il est bien connu qu'un parc éolien mal positionné par rapport à la géologie (eau souterraine, faille) est à fort risque pour les riverains et les animaux.

Pour éviter toutes incidences fâcheuses sur moi, mon entourage ainsi que mes animaux (éleveur de ~~bovin~~ porcins) je tiens à ce que Enertrag prenne en compte les requêtes suivantes:

Tout d'abord, faire une recherche sur le terrain par des géobiologues reconnus dans ce domaine, afin de bien positionner les éoliennes, avant la dépose des permis de construire. Plusieurs parcs éoliens locaux Nord 44, ont fait appel aux géobiologues en amont : Jans, Derval Est, Saint Aubin des châteaux, Petit-Auverné, Avessac...

Ensuite, établir un recueil sur l'état sanitaire et technique des exploitations agricoles situées dans un rayon de 2.5 km autour du parc, qui sera reconnu par Enertrag : (voir exemple d'Avessac).

Ensuite réaliser un diagnostic géobiologique sur l'ensemble du site du parc éolien par des géobiologues reconnus par les services publiques ou professionnels (préfecture, élus, chambre d'agriculture...)

Enertrag doit alors s'engager à suivre toutes les préconisations des géobiologues.

Bien entendu toutes ces actions doivent être réalisées au plus vite avant même le début des travaux préalables : forage ou autres.

Si malgré toutes ces précautions suite a la construction du parc éolien des effets négatifs sont mis en évidence sur une ou plusieurs exploitations agricoles (ayant établi un recueil avant travaux), Enertrag doit s'engager a tout faire pour que la situation revienne a son état initiale.

Tout les frais engendrés par ces différentes requêtes seront a la charge d'enertrag.
Ces obligations devraient être inscrites dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter.
Je tiens à signaler que si mes demandes ne sont pas prises en compte rapidement, je m'opposerai de façon active a ce projet via associations...

BRIZARD Céline
EARL LEVEAU
Croquemois
44590 DERVAL
siège d'exploitation à 700 m d'une éolienne.

11/01/2019

Vu, Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU

AR

TEXTE R26

Je tiens tout d'abord à signaler que je ne suis pas contre l'éolien, cependant au vue des problèmes engendrés suite aux créations de parcs éoliens dans notre secteur (Puceul, Conquereuil...) je dois vous dire que mon inquiétude est grande concernant ce projet. Effectivement, aujourd'hui il est bien connu qu'un parc éolien mal positionné par rapport à la géologie (eau souterraine, faille) est à fort risque pour les riverains et les animaux.

Pour éviter toutes incidences fâcheuses sur moi, mon entourage ainsi que mes animaux (éleveur bovin) je tiens à ce que Enertrag prenne en compte les requêtes suivantes:

Tout d'abord, faire une recherche sur le terrain par des géobiologues reconnus dans ce domaine, afin de bien positionner les éoliennes, avant la dépose des permis de construire. Plusieurs parcs éoliens locaux Nord 44, ont fait appel aux géobiologues en amont : Jans, Derval Est, Saint Aubin des châteaux, Petit-Auverné, Avessac...

Ensuite, établir un recueil sur l'état sanitaire et technique des exploitations agricoles situées dans un rayon de 2.5 km autour du parc, qui sera reconnu par Enertrag : (voir exemple d'Avessac).

Ensuite réaliser un diagnostic géobiologique sur l'ensemble du site du parc éolien par des géobiologues reconnus par les services publiques ou professionnels (préfecture, élus, chambre d'agriculture...)

Enertrag doit alors s'engager à suivre toutes les préconisations des géobiologues.

Bien entendu toutes ces actions doivent être réalisées au plus vite avant même le début des travaux préalables : forage ou autres.

Si malgré toutes ces précautions suite a la construction du parc éolien des effets négatifs sont mis en évidence sur une ou plusieurs exploitations agricoles (ayant établi un recueil avant travaux), Enertrag doit s'engager a tout faire pour que la situation revienne a son état initiale.

Tout les frais engendrés par ces différentes requêtes seront a la charge d'enertrag.

Je tiens à signaler que si mes demandes ne sont pas prises en compte rapidement, je m'opposerai de façon active a ce projet via associations...

MIGOT Alain et Aurélie
4 la basse Bonnais (le fond des Bois)
44590 DERVAL
Situé à 825 mètres d'une éolienne

Vu Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU

AR

TEXTE R 27

Je tiens tout d'abord à signaler que je ne suis pas contre l'éolien, cependant au vue des problèmes engendrés suite aux créations de parcs éoliens dans notre secteur (Puceul, Conquereuil...) je dois vous dire que mon inquiétude est grande concernant ce projet. Effectivement, aujourd'hui il est bien connu qu'un parc éolien mal positionné par rapport à la géologie (eau souterraine, faille) est à fort risque pour les riverains et les animaux.

Pour éviter toutes incidences fâcheuses sur moi, mon entourage ainsi que mes animaux (éleveur bovin) je tiens à ce que Enertrag prenne en compte les requêtes suivantes:

Tout d'abord, faire une recherche sur le terrain par des géobiologues reconnus dans ce domaine, afin de bien positionner les éoliennes, avant la dépose des permis de construire. Plusieurs parcs éoliens locaux Nord 44, ont fait appel aux géobiologues en amont : Jans, Derval Est, Saint Aubin des châteaux, Petit-Auverné, Avessac...

Ensuite, établir un recueil sur l'état sanitaire et technique des exploitations agricoles situées dans un rayon de 2.5 km autour du parc, qui sera reconnu par Enertrag : (voir exemple d'Avessac).

Ensuite réaliser un diagnostic géobiologique sur l'ensemble du site du parc éolien par des géobiologues reconnus par les services publiques ou professionnels (préfecture, élus, chambre d'agriculture...)

Enertrag doit alors s'engager à suivre toutes les préconisations des géobiologues.

Bien entendu toutes ces actions doivent être réalisées au plus vite avant même le début des travaux préalables : forage ou autres.

Si malgré toutes ces précautions suite a la construction du parc éolien des effets négatifs sont mis en évidence sur une ou plusieurs exploitations agricoles (ayant établi un recueil avant travaux), Enertrag doit s'engager a tout faire pour que la situation revienne a son état initiale.

Tout les frais engendrés par ces différentes requêtes seront a la charge d'enertrag.

Je tiens à signaler que si mes demandes ne sont pas prises en compte rapidement, je m'opposerai de façon active a ce projet via associations...

Le 11 janvier 2019.

Courcoul Michaël
Gaec du Coud' Barre
8 Le Coudray
44590 Derval

Vu Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU

TEXTE R28

Je tiens tout d'abord à signaler que je ne suis pas contre l'éolien, cependant au vue des problèmes engendrés suite aux créations de parcs éoliens dans notre secteur (Puceul, Conquereuil...) je dois vous dire que mon inquiétude est grande concernant ce projet. Effectivement, aujourd'hui il est bien connu qu'un parc éolien mal positionné par rapport à la géologie (eau souterraine, faille) est à fort risque pour les riverains et les animaux.

Pour éviter toutes incidences fâcheuses sur moi, mon entourage ainsi que mes animaux (éleveur bovin) je tiens à ce que Enertrag prenne en compte les requêtes suivantes:

Tout d'abord, faire une recherche sur le terrain par des géobiologues reconnus dans ce domaine, afin de bien positionner les éoliennes, avant la dépose des permis de construire. Plusieurs parcs éoliens locaux Nord 44, ont fait appel aux géobiologues en amont : Jans, Derval Est, Saint Aubin des châteaux, Petit-Auverné, Avessac...

Ensuite, établir un recueil sur l'état sanitaire et technique des exploitations agricoles situées dans un rayon de 2.5 km autour du parc, qui sera reconnu par Enertrag : (voir exemple d'Avessac).

Ensuite réaliser un diagnostic géobiologique sur l'ensemble du site du parc éolien par des géobiologues reconnus par les services publiques ou professionnels (préfecture, élus, chambre d'agriculture...)

Enertrag doit alors s'engager à suivre toutes les préconisations des géobiologues.

Bien entendu toutes ces actions doivent être réalisées au plus vite avant même le début des travaux préalables : forage ou autres.

Si malgré toutes ces précautions suite a la construction du parc éolien des effets négatifs sont mis en évidence sur une ou plusieurs exploitations agricoles (ayant établi un recueil avant travaux), Enertrag doit s'engager a tout faire pour que la situation revienne a son état initiale.

Tout les frais engendrés par ces différentes requêtes seront a la charge d'enertrag.

Je tiens à signaler que si mes demandes ne sont pas prises en compte rapidement, je m'opposerai de façon active a ce projet via associations...

GEFFRIAUD Freddy
GAEC DU LANDRY
44590 DERVAL.

Vu, Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU

AR

TEXTE R29

Je tiens tout d'abord à signaler que je ne suis pas contre l'éolien, cependant au vue des problèmes engendrés suite aux créations de parcs éoliens dans notre secteur (Puceul, Conquereuil...) je dois vous dire que mon inquiétude est grande concernant ce projet. Effectivement, aujourd'hui il est bien connu qu'un parc éolien mal positionné par rapport à la géologie (eau souterraine, faille) est à fort risque pour les riverains et les animaux.

Pour éviter toutes incidences fâcheuses sur moi, mon entourage ainsi que mes animaux (éleveur bovin) je tiens à ce que Enertrag prenne en compte les requêtes suivantes:

Tout d'abord, faire une recherche sur le terrain par des géobiologues reconnus dans ce domaine, afin de bien positionner les éoliennes, avant la dépose des permis de construire. Plusieurs parcs éoliens locaux Nord 44, ont fait appel aux géobiologues en amont : Jans, Derval Est, Saint Aubin des châteaux, Petit-Auverné, Avessac...

Ensuite, établir un recueil sur l'état sanitaire et technique des exploitations agricoles situées dans un rayon de 2.5 km autour du parc, qui sera reconnu par Enertrag : (voir exemple d'Avessac).

Ensuite réaliser un diagnostic géobiologique sur l'ensemble du site du parc éolien par des géobiologues reconnus par les services publiques ou professionnels (préfecture, élus, chambre d'agriculture...)

Enertrag doit alors s'engager à suivre toutes les préconisations des géobiologues.

Bien entendu toutes ces actions doivent être réalisées au plus vite avant même le début des travaux préalables : forage ou autres.

Si malgré toutes ces précautions suite a la construction du parc éolien des effets négatifs sont mis en évidence sur une ou plusieurs exploitations agricoles (ayant établi un recueil avant travaux), Enertrag doit s'engager a tout faire pour que la situation revienne a son état initiale.

Tout les frais engendrés par ces différentes requêtes seront a la charge d'enertrag.

Je tiens à signaler que si mes demandes ne sont pas prises en compte rapidement, je m'opposerai de façon active a ce projet via associations...

BIGNON Maxime
Exploitant Agricole
à 1000 m d'une éolienne
DERVAL

Vu, Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU

TEXTE R29 (1)

Je tiens tout d'abord à signaler que je ne suis pas contre l'éolien, cependant au vue des problèmes engendrés suite aux créations de parcs éoliens dans notre secteur (Puceul, Conquereuil...) je dois vous dire que mon inquiétude est grande concernant ce projet. Effectivement, aujourd'hui il est bien connu qu'un parc éolien mal positionné par rapport à la géologie (eau souterraine, faille) est à fort risque pour les riverains et les animaux.

Pour éviter toutes incidences fâcheuses sur moi, mon entourage ainsi que mes animaux (éleveur bovin) je tiens à ce que Enertrag prenne en compte les requêtes suivantes:

Tout d'abord, faire une recherche sur le terrain par des géobiologues reconnus dans ce domaine, afin de bien positionner les éoliennes, avant la dépose des permis de construire. Plusieurs parcs éoliens locaux Nord 44, ont fait appel aux géobiologues en amont : Jans, Derval Est, Saint Aubin des châteaux, Petit-Auverné, Avessac...

Ensuite, établir un recueil sur l'état sanitaire et technique des exploitations agricoles situées dans un rayon de 2.5 km autour du parc, qui sera reconnu par Enertrag : (voir exemple d'Avessac).

Ensuite réaliser un diagnostic géobiologique sur l'ensemble du site du parc éolien par des géobiologues reconnus par les services publiques ou professionnels (préfecture, élus, chambre d'agriculture...)

Enertrag doit alors s'engager à suivre toutes les préconisations des géobiologues.

Bien entendu toutes ces actions doivent être réalisées au plus vite avant même le début des travaux préalables : forage ou autres.

Si malgré toutes ces précautions suite a la construction du parc éolien des effets négatifs sont mis en évidence sur une ou plusieurs exploitations agricoles (ayant établi un recueil avant travaux), Enertrag doit s'engager à tout faire pour que la situation revienne a son état initiale.

Tout les frais engendrés par ces différentes requêtes seront à la charge d'Enertrag.

Je tiens à signaler que si mes demandes ne sont pas prises en compte rapidement, je m'opposerai de façon active à ce projet via associations...

Roselyne BIGNON

Bignon R

Vu Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU

AR

TEXTE R 29 (2)

Je tiens tout d'abord à signaler que je ne suis pas contre l'éolien, cependant au vue des problèmes engendrés suite aux créations de parcs éoliens dans notre secteur (Puceul, Conquereuil...) je dois vous dire que mon inquiétude est grande concernant ce projet. Effectivement, aujourd'hui il est bien connu qu'un parc éolien mal positionné par rapport à la géologie (eau souterraine, faille) est à fort risque pour les riverains et les animaux.

Pour éviter toutes incidences fâcheuses sur moi, mon entourage ainsi que mes animaux (éleveur bovin) je tiens à ce que Enertrag prenne en compte les requêtes suivantes:

Tout d'abord, faire une recherche sur le terrain par des géobiologues reconnus dans ce domaine, afin de bien positionner les éoliennes, avant la dépose des permis de construire. Plusieurs parcs éoliens locaux Nord 44, ont fait appel aux géobiologues en amont : Jans, Derval Est, Saint Aubin des châteaux, Petit-Auverné, Avessac...

Ensuite, établir un recueil sur l'état sanitaire et technique des exploitations agricoles situées dans un rayon de 2.5 km autour du parc, qui sera reconnu par Enertrag : (voir exemple d'Avessac).

Ensuite réaliser un diagnostic géobiologique sur l'ensemble du site du parc éolien par des géobiologues reconnus par les services publiques ou professionnels (préfecture, élus, chambre d'agriculture...)

Enertrag doit alors s'engager à suivre toutes les préconisations des géobiologues.

Bien entendu toutes ces actions doivent être réalisées au plus vite avant même le début des travaux préalables : forage ou autres.

Si malgré toutes ces précautions suite a la construction du parc éolien des effets négatifs sont mis en évidence sur une ou plusieurs exploitations agricoles (ayant établi un recueil avant travaux), Enertrag doit s'engager a tout faire pour que la situation revienne a son état initiale.

Tout les frais engendrés par ces différentes requêtes seront a la charge d'enertrag.

Je tiens à signaler que si mes demandes ne sont pas prises en compte rapidement, je m'opposerai de façon active a ce projet via associations...

MONNIER Pascal
Agriculteur à Massac/DON
Le 11/01/2019

BERNARD Frédéric
à Derval
le 11/01/2019

Bernard

Vu, Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU

TEXTE R 29 (3)

Je tiens tout d'abord à signaler que je ne suis pas contre l'éolien, cependant au vue des problèmes engendrés suite aux créations de parcs éoliens dans notre secteur (Puceul, Conquereuil...) je dois vous dire que mon inquiétude est grande concernant ce projet. Effectivement, aujourd'hui il est bien connu qu'un parc éolien mal positionné par rapport à la géologie (eau souterraine, faille) est à fort risque pour les riverains et les animaux.

Pour éviter toutes incidences fâcheuses sur moi, mon entourage ainsi que mes animaux (éleveur bovin) je tiens à ce que Enertrag prenne en compte les requêtes suivantes:

Tout d'abord, faire une recherche sur le terrain par des géobiologues reconnus dans ce domaine, afin de bien positionner les éoliennes, avant la dépose des permis de construire. Plusieurs parcs éoliens locaux Nord 44, ont fait appel aux géobiologues en amont : Jans, Derval Est, Saint Aubin des châteaux, Petit-Auverné, Avessac...

Ensuite, établir un recueil sur l'état sanitaire et technique des exploitations agricoles situées dans un rayon de 2.5 km autour du parc, qui sera reconnu par Enertrag : (voir exemple d'Avessac).

Ensuite réaliser un diagnostic géobiologique sur l'ensemble du site du parc éolien par des géobiologues reconnus par les services publiques ou professionnels (préfecture, élus, chambre d'agriculture...)

Enertrag doit alors s'engager à suivre toutes les préconisations des géobiologues.

Bien entendu toutes ces actions doivent être réalisées au plus vite avant même le début des travaux préalables : forage ou autres.

Si malgré toutes ces précautions suite a la construction du parc éolien des effets négatifs sont mis en évidence sur une ou plusieurs exploitations agricoles (ayant établi un recueil avant travaux), Enertrag doit s'engager a tout faire pour que la situation revienne a son état initiale.

Tout les frais engendrés par ces différentes requêtes seront a la charge d'enertrag.

Je tiens à signaler que si mes demandes ne sont pas prises en compte rapidement, je m'opposerai de façon active a ce projet via associations...

Serrou Joël

Serrou Julien

Vu, Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU

AR

TEXTE R 29 (4)

Je tiens tout d'abord à signaler que je ne suis pas contre l'éolien, cependant au vue des problèmes engendrés suite aux créations de parcs éoliens dans notre secteur (Puceul, Conquereuil...) je dois vous dire que mon inquiétude est grande concernant ce projet. Effectivement, aujourd'hui il est bien connu qu'un parc éolien mal positionné par rapport à la géologie (eau souterraine, faille) est à fort risque pour les riverains et les animaux.

Pour éviter toutes incidences fâcheuses sur moi, mon entourage ainsi que mes animaux (éleveur bovin) je tiens à ce que Enertrag prenne en compte les requêtes suivantes:

Tout d'abord, faire une recherche sur le terrain par des géobiologues reconnus dans ce domaine, afin de bien positionner les éoliennes, avant la dépose des permis de construire. Plusieurs parcs éoliens locaux Nord 44, ont fait appel aux géobiologues en amont : Jans, Derval Est, Saint Aubin des châteaux, Petit-Auverné, Avessac...

Ensuite, établir un recueil sur l'état sanitaire et technique des exploitations agricoles situées dans un rayon de 2.5 km autour du parc, qui sera reconnu par Enertrag : (voir exemple d'Avessac).

Ensuite réaliser un diagnostic géobiologique sur l'ensemble du site du parc éolien par des géobiologues reconnus par les services publiques ou professionnels (préfecture, élus, chambre d'agriculture...)

Enertrag doit alors s'engager à suivre toutes les préconisations des géobiologues.

Bien entendu toutes ces actions doivent être réalisées au plus vite avant même le début des travaux préalables : forage ou autres.

Si malgré toutes ces précautions suite a la construction du parc éolien des effets négatifs sont mis en évidence sur une ou plusieurs exploitations agricoles (ayant établi un recueil avant travaux), Enertrag doit s'engager a tout faire pour que la situation revienne a son état initiale.

Tout les frais engendrés par ces différentes requêtes seront a la charge d'enertrag.

Je tiens à signaler que si mes demandes ne sont pas prises en compte rapidement, je m'opposerai de façon active a ce projet via associations...

Justine URVOY - DERVAL

Vu, Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU

AR

Texte R30

Je tiens tout d'abord à signaler que je ne suis pas contre l'éolien, cependant au vue des problèmes engendrés suite aux créations de parcs éoliens dans notre secteur (Puceul, Conquereuil...) je dois vous dire que mon inquiétude est grande concernant ce projet. Effectivement, aujourd'hui il est bien connu qu'un parc éolien mal positionné par rapport à la géologie (eau souterraine, faille) est à fort risque pour les riverains et les animaux.

Pour éviter toutes incidences fâcheuses sur moi, mon entourage ainsi que mes animaux (éleveur bovin) je tiens à ce que Enertrag prenne en compte les requêtes suivantes:

Tout d'abord, faire une recherche sur le terrain par des géobiologues reconnus dans ce domaine, afin de bien positionner les éoliennes, avant la dépose des permis de construire. Plusieurs parcs éoliens locaux Nord 44, ont fait appel aux géobiologues en amont : Jans, Derval Est, Saint Aubin des châteaux, Petit-Auverné, Avessac...

Ensuite, établir un recueil sur l'état sanitaire et technique des exploitations agricoles situées dans un rayon de 2.5 km autour du parc, qui sera reconnu par Enertrag : (voir exemple d'Avessac).

Ensuite réaliser un diagnostic géobiologique sur l'ensemble du site du parc éolien par des géobiologues reconnus par les services publiques ou professionnels (préfecture, élus, chambre d'agriculture...)

Enertrag doit alors s'engager à suivre toutes les préconisations des géobiologues.

Bien entendu toutes ces actions doivent être réalisées au plus vite avant même le début des travaux préalables : forage ou autres.

Si malgré toutes ces précautions suite a la construction du parc éolien des effets négatifs sont mis en évidence sur une ou plusieurs exploitations agricoles (ayant établi un recueil avant travaux), Enertrag doit s'engager a tout faire pour que la situation revienne a son état initiale.

Tout les frais engendrés par ces différentes requêtes seront a la charge d'enertrag.

Je tiens à signaler que si mes demandes ne sont pas prises en compte rapidement, je m'opposerai de façon active a ce projet via associations...

GAEC des enclos
2 Pe chêne rouaud
44590 DERVAL

Vu, Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU

LETTRE R01

Céline CADOREL
1 La Philipperie
44590 DERVAL

le 11 janvier 2019

Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU

Objet : Enquête publique
Parc éolien de la Croix Guingot

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je tiens tout d'abord à préciser que je suis plutôt partisane de l'éolien mais je tiens à vous faire part de mes observations suite aux problèmes rencontrés par des riverains après la création de parcs éoliens dans notre département (Conquereuil, Puceul, ...).

J'habite à la Philipperie à Derval, nous sommes situés à environ 670 mètres du parc éolien en projet et à moins de 100 mètres de la ligne à THT (225 000 V), avec notamment un pylone très près des bâtiments de notre exploitation laitière. Nous savons bien que ces courants électriques peuvent constituer des sources de pollution électrique lorsqu'ils sont canalisés par des failles et/ou passages d'eau souterraine. Or, nous sommes situés dans un secteur comptant de nombreuses sources et préférons donc prévenir l'augmentation de ces courants vagabonds (cf dossier joint : "Les courants vagabonds dans les habitations et dans les élevages" Teslabel - Belgique).
Nous sommes, mes enfants mon mari et moi-même, en bonne santé et les animaux de notre ferme bio sont sans problème ni sanitaire ni comportemental

Nous exigeons donc que la Société Enertrag fasse intervenir sur le terrain des géobiologues reconnus dans ce domaine afin de bien positionner les éoliennes, avant la dépose des permis de construire.

Nous demandons aussi que soit établi un recueil sur l'état sanitaire et technique des exploitations agricoles dans un rayon de 2,5 km autour du parc, qui sera reconnu par Enertrag.

Nous demandons à ce qu'Enertrag suive toutes les préconisations des géobiologues, avant le début des travaux. Aussi, si malgré toutes ces précautions, des effets négatifs venaient à apparaître après la construction du parc éolien, nous exigeons que la société Enertrag s'engage à financer toutes les mesures nécessaires à un retour à l'état initial (sanitaire, santé humaine et animale, ...).

Sur le plan visuel, il existe des systèmes de balisage "intelligent" qui ne fonctionnent qu'à l'approche d'aéronefs dans la zone du parc éolien... Nous souhaitons un balisage groupé de toutes les éoliennes, et aussi qu'elles soient équipées de déflecteurs pour protéger nos habitations du rayonnement lumineux.

D'un point de vue plus pratique au quotidien, nous demandons à ce qu'Enertrag finance tout équipement qui deviendrait indispensable

à la bonne réception des communications téléphoniques avec les portables, des chaînes de télévision, ... (paraboles par exemple, achat et installation par un professionnel).

Pour terminer, je tiens à soumettre mes doutes sur le financement du démantèlement du parc éolien au bout de la vingtaine d'années de fonctionnement. A qui reviendra le coût de démontage, de tri et de recyclage du parc ? Qui sera chargé de remettre les sols en état, aptes à l'usage agricole ? Est-ce que les réserves financières prévues au contrat par Enertrag seront suffisantes ? ou laisserons-nous à la commune de Derval et donc aux générations futures un gouffre financier à combler ?

Fait à Derval le 11 janvier 2019

P.J. : Document Teslabel

Vu Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU

TEXTE R32

Je tiens tout d'abord à signaler que je ne suis pas contre l'éolien, cependant au vue des problèmes engendrés suite aux créations de parcs éoliens dans notre secteur (Puceul, Conquereuil…) je dois vous dire que mon inquiétude est grande concernant ce projet. Effectivement, aujourd'hui il est bien connu qu'un parc éolien mal positionné par rapport à la géologie (eau souterraine, faille) est à fort risque pour les riverains et les animaux.

Pour éviter toutes incidences fâcheuses sur moi, mon entourage ainsi que mes animaux (éleveur bovin) je tiens à ce que Enertrag prenne en compte les requêtes suivantes:

Tout d'abord, faire une recherche sur le terrain par des géobiologues reconnus dans ce domaine, afin de bien positionner les éoliennes, avant la dépose des permis de construire. Plusieurs parcs éoliens locaux Nord 44, ont fait appel aux géobiologues en amont : Jans, Derval Est, Saint Aubin des châteaux, Petit-Auverné, Avessac…

Ensuite, établir un recueil sur l'état sanitaire et technique des exploitations agricoles situées dans un rayon de 2.5 km autour du parc, qui sera reconnu par Enertrag : (voir exemple d'Avessac).

Ensuite réaliser un diagnostic géobiologique sur l'ensemble du site du parc éolien par des géobiologues reconnus par les services publiques ou professionnels (préfecture, élus, chambre d'agriculture…)

Enertrag doit alors s'engager à suivre toutes les préconisations des géobiologues.

Bien entendu toutes ces actions doivent être réalisées au plus vite avant même le début des travaux préalables : forage ou autres.

Si malgré toutes ces précautions suite a la construction du parc éolien des effets négatifs sont mis en évidence sur une ou plusieurs exploitations agricoles (ayant établi un recueil avant travaux), Enertrag doit s'engager a tout faire pour que la situation revienne a son état initiale.

Tout les frais engendrés par ces différentes requêtes seront a la charge d'enertrag.

Je tiens à signaler que si mes demandes ne sont pas prises en compte rapidement, je m'opposerai de façon active a ce projet via associations...

Frédéric Lefèvre

Vu, Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU
AR

LETTRE R.33

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Yves DANIEL
Député de Loire-Atlantique

Nozay, le 11 janvier 2019

Objet : Contribution à l'enquête publique du Parc éolien de Derval

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Député de la 6ème circonscription de Loire-Atlantique, je constate avec satisfaction le développement des énergies renouvelables dans ce périmètre, particulièrement de l'éolien.

Cependant, je constate aussi malheureusement que certains parcs éoliens génèrent des nuisances sur les élevages, et plus particulièrement sur la santé des animaux, mais également surtout celle des humains. Je veux parler de l'exemple du Parc des 4 Seigneurs à Puceul sur lequel nous travaillons depuis plusieurs années, avec l'ensemble des acteurs concernés, pour trouver des solutions. D'autres cas similaires en France, particulièrement dans l'Ouest, ont pu connaitre une issue positive mais d'autres pas, à l'image de celui des 4 Seigneurs.

Les perturbations géophysiques, les champs informationnels et ce que j'appelle l'électromagnétisme, ne trouvent pas d'explications et de réponses scientifiques à ce jour puisque l'ensemble des rapports ne démontre aucun lien de causes à effets entre le parc éolien et ce qui est observé en termes d'impacts sur le vivant et sur la santé publique.

Après les échanges que j'ai pu avoir avec le Ministre de l'Environnement, les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs concernés, nous en déduisons qu'une attention toute particulière doit être portée à ces phénomènes certes observés, mais non résolus. Nous convenons qu'à ce jour la loi ne permet pas l'approfondissement suffisant des études d'impacts relevant de ces sujets en amont des projets.

Mon intervention, dans le cadre de cette enquête publique du projet de Derval que je ne remets absolument pas en cause, et sans vouloir le retarder, concernera aussi l'ensemble des projets éoliens à venir. Ceci devra nous permettre la mise en œuvre de protocoles de mesures préalables afin d'éviter ces situations actuellement insolubles. Exemple : le protocole mis en place sur le Parc éolien d'Avessac dont le résultat s'est avéré positif.

Vu, Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU
AR

Permanence parlementaire : 4 Allée des Lilas – BP 17 - 44170 NOZAY
Tél : 09 67 06 38 17 – Fax : 02 40 87 38 17
Email : permanence-depute@yves-daniel.org
site : www.yves-daniel.org

Lettre R33 (suite)

Dans votre rapport, Monsieur le Commissaire-enquêteur, il me paraît donc indispensable que l'étude d'impacts du projet de Derval impose qu'un « point zéro » soit fait, dans les exploitations agricoles et les habitations, sur :

- La situation sanitaire des élevages.
- Les résultats technico-économiques, particulièrement sur la qualité du lait.
- Les mesures de champs électromagnétiques (dans les bâtiments d'élevage et les habitations).

L'exemple du Parc des 4 Seigneurs doit être un enseignement afin de répondre à deux questions incontournables que sont la santé publique et le principe de précaution.

Enfin, je veux préciser que la poursuite du développement éolien dans le panel des énergies renouvelables ne pourra se faire qu'à cette condition. C'est la clef de la réussite de la transition écologique et énergétique. Je poursuivrai le travail que j'ai engagé sur l'évolution législative nécessaire dans ce domaine.

J'attends, Monsieur le Commissaire-enquêteur, que ces éléments soient pris en considération dans votre rapport pour l'intérêt du territoire et des populations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-enquêteur, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Yves DANIEL

Permanence parlementaire : 4 Allée des Lilas – BP 17 - 44170 NOZAY
Tél : 09 67 06 38 17 – Fax : 02 40 87 38 17
Email : permanence-depute@yves-daniel.org
site : www.yves-daniel.org

Texte R34

Je tiens tout d'abord à signaler que je ne suis pas contre l'éolien, cependant au vue des problèmes engendrés suite aux créations de parcs éoliens dans notre secteur (Puceul, Conquereuil…) je dois vous dire que mon inquiétude est grande concernant ce projet. Effectivement, aujourd'hui il est bien connu qu'un parc éolien mal positionné par rapport à la géologie (eau souterraine, faille) est à fort risque pour les riverains et les animaux.

Pour éviter toutes incidences fâcheuses sur moi, mon entourage ainsi que mes animaux (éleveur bovin) je tiens à ce que Enertrag prenne en compte les requêtes suivantes:

Tout d'abord, faire une recherche sur le terrain par des géobiologues reconnus dans ce domaine, afin de bien positionner les éoliennes, avant la dépose des permis de construire. Plusieurs parcs éoliens locaux Nord 44, ont fait appel aux géobiologues en amont : Jans, Derval Est, Saint Aubin des châteaux, Petit-Auverné, Avessac…

Ensuite, établir un recueil sur l'état sanitaire et technique des exploitations agricoles situées dans un rayon de 2.5 km autour du parc, qui sera reconnu par Enertrag : (voir exemple d'Avessac).

Ensuite réaliser un diagnostic géobiologique sur l'ensemble du site du parc éolien par des géobiologues reconnus par les services publiques ou professionnels (préfecture, élus, chambre d'agriculture…)

Enertrag doit alors s'engager à suivre toutes les préconisations des géobiologues.

Bien entendu toutes ces actions doivent être réalisées au plus vite avant même le début des travaux préalables : forage ou autres.

Si malgré toutes ces précautions suite a la construction du parc éolien des effets négatifs sont mis en évidence sur une ou plusieurs exploitations agricoles (ayant établi un recueil avant travaux), Enertrag doit s'engager a tout faire pour que la situation revienne a son état initiale.

Tout les frais engendrés par ces différentes requêtes seront a la charge d'enertrag.

Je tiens à signaler que si mes demandes ne sont pas prises en compte rapidement, je m'opposerai de façon active a ce projet via associations...

Gaëtan Geffriaud

Vu, Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU